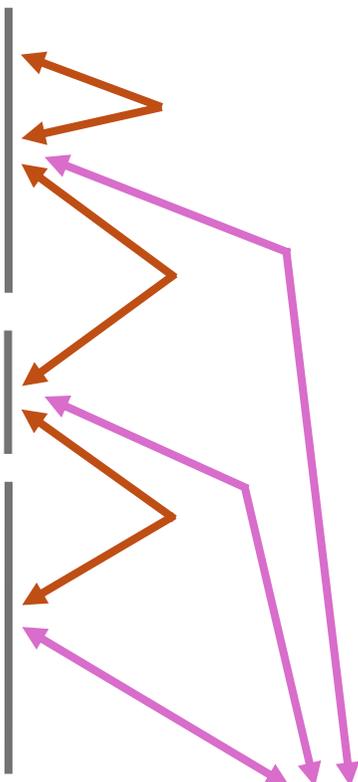
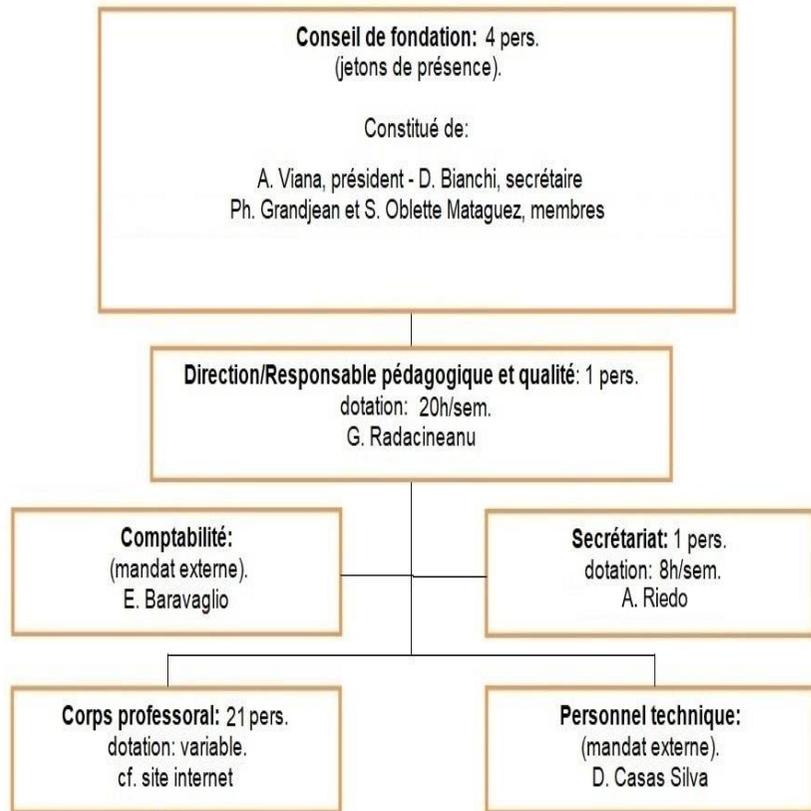


ORGANIGRAMME DES FONCTIONS DE L'AMG (avec PCE)



- Si dans le cadre de votre travail, vous deviez faire face à une atteinte à votre intégrité, qui peut générer de la souffrance et/ou conduire à un épuisement professionnel**
- ➔ un conflit avec un ou une collègue, avec un.e supérieur.e
 - ➔ des comportements contraires aux valeurs de l'AMG et à la politique RH en vigueur
 - ➔ du harcèlement psychologique – mobbing
 - ➔ du harcèlement sexuel
 - ➔ du sexisme

↔ **Traitement en interne via organes de l'AMG**

↔ **Traitement via Service de la Personne de Confiance**



Clinique du Travail 

Service de Personne de Confiance en Entreprise

personne-confiance@cliniquedutravail.ch
+41 (0)26 321 55 55



LES RÈGLES D'OR

- ✓ CONFIDENTIALITÉ
- ✓ SOUTIEN
- ✓ ÉCOUTE NEUTRE